

## CRÉDIT FONCIER DE SYRIE

Création du [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#),  
de la [Caisse hypothécaire d'Égypte](#)  
et du [Crédit foncier d'Orient](#)

André LEBON (1859-1938), président

Président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir [encadré](#).

### CRÉDIT FONCIER D'ORIENT (*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> mars 1919)

[...] Cet établissement compte faire des opérations en Syrie et en Palestine, dès que des lois foncières y auront été promulguées.

---

(*La Correspondance d'Orient*, 15 juin 1919)

La seconde assemblée constitutive du Crédit foncier de Syrie s'est tenue le 26 mai. M. André Lebon a été nommé à la présidence du conseil d'administration.

---

### CONSTITUTION Crédit foncier de Syrie (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 juillet 1919)

Cap. 5 millions de francs en 10.000 act. de 500 fr. 11 a été créé 15.000 parts de fondateurs. Siège à Paris, 3, rue Saint-Georges. Conseil : MM. Lebon, Sainsère <sup>1</sup>, Eid, Petit, Jacobs. — Statuts chez M<sup>e</sup> Moyne, Paris. — *Petites Affiches*, 25 juin.

---

<sup>1</sup> Olivier Sainsère : fils de Louis Saincère, maire de Bar-le-Duc. Conseiller d'État, il devient en 1913 administrateur de la Banque nationale de crédit et de la Cie d'assurances universelles, puis rempile en 1915 comme secrétaire général civil de la présidence de la République (Poincaré). Il revient aux affaires au début de 1919 comme administrateur de la BFCI, de la Cie générale transatlantique (il est parent de Dal Piaz), des Chemins de fer de l'Est, de la Renastera française (commerce des pétroles), de la Cie des produits chimiques et des mines d'Alsace, de l'Urbaine-Vie et de l'Urbaine et la Seine (assurances accidents). Il préside en outre la Société d'études de recherches et d'exploitation des pétroles en Algérie.

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
Crédit foncier de Syrie  
(*La Correspondance d'Orient*, 15 août 1921)

Président : M. André Lebon, ancien ministre, président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, président honoraire des Messageries maritimes, vice-président de la Banque française de Syrie, administrateur du Canal de Suez, etc.

Vice-présidents : Dr Alfred Eid, vice-président du Crédit foncier d'Orient, vice-président de la Caisse hypothécaire d'Égypte, vice-président de la Compagnie agricole du Nil, administrateur de la Compagnie française du Levant, etc.

M. L[ouis] de Rosière [1863-1937][administrateur de la Banque privée (1921-1924)], administrateur de la Caisse hypothécaire d'Égypte, président du Crédit foncier d'Orient, administrateur du Crédit foncier du Nord en Argentine, administrateur du Crédit général du Canada, etc.

Administrateurs : M. É[douard] Gendre, administrateur de la Caisse des prêts immobiliers au Maroc ;

M. F[rédéric] Jacobs, administrateur délégué du Crédit anversois, président de la Caisse hypothécaire d'Égypte, etc. ;

M. F[ernand] de Jardin, administrateur délégué de la Caisse hypothécaire d'Égypte, administrateur délégué de la Société hypothécaire du Canada, administrateur du Crédit foncier d'Orient, etc. ;

M. L[éon] Orosdi, administrateur délégué des [Établissements Orosdi-Back](#), administrateur de la Compagnie française du Levant, etc. ;

M. P[aul] Philippar <sup>2</sup>, administrateur délégué de la Caisse auxiliaire foncière [filiale égyptienne du Crédit foncier d'Orient], administrateur du Crédit foncier d'Orient ;

M. E[ugène] Regnault <sup>3</sup>, ambassadeur ;

M. [Georges] Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire <sup>4</sup> ;

M. O[livier] Sainsère, conseiller d'État honoraire, administrateur de la Banque nationale de Crédit [BNC], administrateur de la Banque française de commerce et d'industrie [BFCI], administrateur des Chemins de fer de l'Est, administrateur de la Compagnie générale transatlantique ;

M A[lfred] Jourdanne, administrateur-directeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ;

M. A[uguste] Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique française [et censeur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie].

---

Assemblées générales et bilans  
Crédit foncier d'Orient  
(*L'Économiste parlementaire*, 15 janvier 1922)

.....

---

<sup>2</sup> Paul Philippar (1878-1955) : voir [Qui êtes-vous ?](#)

<sup>3</sup> Eugène Regnault (1857-1941) : ancien diplomate en poste en Tunisie (1880-1888) et au Maroc (1905-1913). Administrateur du Crédit foncier d'Algérie Tunisie (juin 1921), son représentant dans diverses sociétés. Président de la Cie française du sisal et des distilleries du Congo (1928). Voir [encadré](#).

<sup>4</sup> Georges Saint-René Taillandier (1852-1942) : ministre de France au Maroc, puis administrateur (1913) du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie qu'il représente dans une demi-douzaine de sociétés : Chemins de fer du Maroc, Chemin de fer Tanger-Fez, Tramways et autobus de Casablanca, Banque française de Syrie, Port, quais et entrepôts de Beyrouth (président), Électricité d'Alep.

« À la suite d'un accord avec le Crédit foncier de Syrie (à la fondation duquel nous avons contribué en 1919) et avec le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, nous avons donné au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie le mandat de placer, avec le concours du Crédit foncier de Syrie, nos disponibilités en Syrie et éventuellement dans l'Empire Ottoman. Ces placements, qui ressortent à un taux rémunérateur, présentent toutes les garanties désirables de sécurité. »

---

NÉCROLOGIE  
Alfred Eid  
(*Le Journal des débats*, 20 mars 1922)

On annonce la mort du docteur Alfred Eid, vice-président du Crédit foncier d'Orient, du Crédit foncier de Syrie et de la Caisse hypothécaire d'Égypte.

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
EXERCICE 1921  
Assemblée générale ordinaire du 30 mai 1922  
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1922)

[...] En Syrie, notre succursale de Beyrouth, commune entre nous et le Crédit foncier de Syrie, a été ouverte en septembre 1921 pour certaines opérations et définitivement le 15 avril dernier. Notre Service d'Inspection des gages fonciers a commencé à fonctionner à la fin de l'année 1921 et les premières demandes de prêts ont été étudiées au début de l'exercice en cours. Il nous a paru nécessaire de procéder avec la plus grande prudence en raison de la situation économique générale. La place de Beyrouth, en effet, n'a, pas plus que les autres, été épargnée par la crise commerciale et nous avons tenu compte de cet état de choses dans l'examen des premières affaires qui nous ont été soumises.

Comme, d'autre part, nous avons commencé à recevoir, au cours de l'exercice, les sommes mises à notre disposition par la Caisse hypothécaire d'Égypte et le Crédit foncier d'Orient, en exécution de notre contrat de mandat, nous avons remis à ces deux sociétés, en contre-valeur de leurs versements, des titres mobiliers et hypothécaires provenant de notre portefeuille, et ce, dans les proportions que vous indiquera plus loin le détail du bilan, ceci en attendant la réalisation définitive d'opérations en Syrie et dans l'Empire Ottoman. [...]

---

CRÉDIT FONCIER DE SYRIE  
(*La Journée industrielle*, 13 juillet 1922)

L'exercice 1921 a constitué pour cette société une période d'attente et de préparation ; il se solde par un bénéfice de 54.322 francs, ne donnant lieu à aucune répartition. La société a examiné un certain nombre d'opérations hypothécaires avec la collaboration du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, du Crédit foncier d'Orient et de la Caisse hypothécaire d'Égypte.

---

CRÉDIT FONCIER DE SYRIE  
(*La Journée industrielle*, 18 mai 1923)

Des comptes qui seront soumis à l'assemblée du 14 juin, il ressort que l'exercice 1922 a laissé un bénéfice net de 102.078 fr. formant, avec le report antérieur de 112.812 fr., un solde disponible de 214.890 fr. Après prélèvement de 90.086 fr. pour amortissement des frais de premier établissement, le conseil proposera un dividende de 6 %, soit 7 fr. 50 brut par action.

---

CRÉDIT FONCIER DE SYRIE  
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1923)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette société, qui s'est tenue hier au siège à Paris, 43, rue Cambon, sous la présidence de M. André Lebon, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1922, faisant ressortir un bénéfice net de 102.078 fr. 73, formant, avec le report des exercices antérieurs, de 112.813 fr. 05, un total bénéficiaire de 214.891 fr. 78.

Après amortissements des frais de premier établissement et des frais d'études, le bénéfice disponible s'élève à 124.804 fr. 90, permettant la distribution d'un dividende de 6 %, soit 7 fr. 50 payable sous déduction des impôts, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le solde disponible après répartition et dotation de la réserve légale, soit 43.564. fr. 65, a été reporté à nouveau.

L'assemblée a élu administrateur M. Eid.

---

Promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur  
MINISTÈRE DES COLONIES  
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923, p. 8162)

Chevalier

Philippar (*Paul-Jean*), administrateur délégué du Crédit foncier de Syrie ; 5 ans et demi de services militaires ; 6 campagnes de guerre, 25. ans de pratique professionnelle. Membre du jury. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

---

NÉCROLOGIE  
(*Le Gaulois*, 8 septembre 1923)  
(*Le Journal des débats*, 9 septembre 1923)

On annonce la mort de M. Olivier Sainsère, conseiller d'État honoraire, qui fut secrétaire général de la présidence de la République pendant la guerre, membre du comité supérieur des Beaux-Arts, grand-officier de la Légion d'honneur.

---

Notre commerce avec la Syrie  
(*La Correspondance d'Orient*, novembre 1923)

Le commerce français dispose en Syrie d'une organisation bancaire assez importante. La banque de Syrie y a repris les succursales de la Banque ottomane. La Banque française de Syrie, filiale de la Société Générale, y a des agences dans les principales villes. Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie a installé à Beyrouth le Crédit foncier de Syrie. Le Crédit Lyonnais a des correspondants sur les diverses places.

---

Crédit foncier de Syrie  
in L'EXPANSIONNISME INDUSTRIEL ET FINANCIER  
EN SYRIE  
par Roger Mennevée  
(*Les Documents politiques*, janvier 1924)

Constitué en 1919 par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et le Crédit foncier d'Orient, au capital de 5 millions.

Les administrateurs étaient :

MM. André Lebon, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ;

Casimir Petit <sup>5</sup>, de la Société centrale des banques de province ;

Olivier Sainsère, de la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI] ;

Eid et Jacobs, personnalités belges appartenant au Crédit foncier d'Orient. M. Jacobs était aussi président du Crédit anversois.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
Crédit foncier de Syrie  
(*Le Temps*, 17 juillet 1924)

Les comptes de l'exercice 1923 du Crédit foncier de Syrie ont été approuvés par l'assemblée générale. Le bénéfice net s'élève à 159.015 fr. et le solde créditeur à 202.580 fr. Le dividende a été fixé à 8 %, soit 10 fr. par action. Paiement le 15 juillet. Le rapport indique que le Crédit foncier de Syrie a négocié, d'accord avec le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, une opération ayant pour but de mettre à la disposition de la ville de Beyrouth une avance de fonds destinée à la construction d'immeubles

---

Crédit foncier de Syrie  
(*La Journée industrielle*, 17 mars 1925)

---

<sup>5</sup> Casimir Petit : né le 11 février 1869 à Saint-Étienne. Fils de Auguste Othon Petit, 33 ans, ingénieur civil, et d'une D<sup>lle</sup> Lisicki. Marié en 1899 à une D<sup>lle</sup> Girard, native de Mustapha (Algérie), fille du peintre Albert Girard, grand prix de Rome. Licencié en droit. 1889-1894: secrétaire général de la S.A. d'explosifs et de produits chimiques. 1894-1899 : fondé de pouvoirs de banque. 1896 : administrateur délégué de la Société des tramways de Troyes. Jusqu'en 1902 : missions en Russie pour études de chemins de fer et de tramways. 1902 : secrétaire général du Syndicat des banques de province. Initiateur et directeur de la Société centrale du syndicat des banques de province (1904), puis de la Société centrale des banques de province (1911) et comme tel : administrateur et membre du comité de direction du Chemin de fer des Alpes bernoises (1906), membre du Comité de Paris du Crédit foncier mexicain, délégué des obligataires (1908) et censeur de la Caisse hypothécaire d'Égypte, administrateur de la Caisse hypothécaire canadienne. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 janvier 1910 (min. des Finances). Administrateur du Crédit foncier d'Orient (1910). Il est encore signalé en 1933 comme actionnaire de la Société des pays orientaux (Roumanie), en déconfiture.

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. André Lebon, approuvé les comptes de l'exercice 1924, qui font ressortir un bénéfice net de 212.269 fr. 74. auquel s'élevant à 26.684 fr. Le dividende a été fixé à 12 fr. 50 brut, soit 11 fr. 50 net. Une somme de 50.000 fr. a été portée à la réserve pour risques éventuels. Le report à nouveau est de 34.342 fr. 69.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. P. Dutasta <sup>6</sup>, R. Eid, Édouard Gendre, Frédéric Jacobs, Fernand de Jardin, Alfred Jourdanne, André Lebon, P. Philippar, Eugène Régnault, Louis de Rosière, G. de Saint-René Taillandier, Eugène Perrier.

---

Crédit foncier de Syrie  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 mars 1926)

Les comptes de l'exercice 1926. ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 16 courant. Le bénéfice net s'élève à 349.817 fr. Le dividende annoncé de 13 fr. 75 brut sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> avril. L'assemblée a décidé, en outre, d'affecter une somme de 100.000 fr., figurant déjà au bilan, ainsi qu'une somme de 184.009 fr., prélevée sur les bénéfices de l'exercice, pour la libération des sommes restant à verser sur les actions à concurrence de 25 fr. par titre.

---

ETUDES FINANCIÈRES  
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Temps*, 8 août 1927)

[...] L'activité de la banque en Syrie a été favorisée à la fois par le succès des armées françaises et le rétablissement de la tranquillité et par l'autorisation d'employer la monnaie d'or comme monnaie de compte dans les finances publiques adoptée en 1926. Ce régime, qui met fin aux fluctuations du change, a rendu possible l'élargissement des transactions. Les affaires et les profits de la succursale de Beyrouth se sont ressentis favorablement de ces conditions nouvelles.

Le Crédit foncier de Syrie, sur lequel la banque exerce son contrôle, et qui lui sert d'intermédiaire pour la réalisation des opérations effectuées avec les fonds des mandats, a obtenu des résultats satisfaisants. Un dividende net de 11 fr. 70 a été distribué en même temps qu'une somme de 15 fr. par titre était affectée à la libération du capital non appelé. [...]

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE\*  
(*Le Journal des débats*, 15 février 1928)

[...] Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie en installant, en 1921, une agence à Beyrouth, a repris en même temps le contrôle du Crédit foncier de Syrie, société anonyme dans le conseil de laquelle figurent des représentants du Crédit foncier d'Orient, et de la Caisse hypothécaire d'Égypte.

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et le Crédit foncier de Syrie ont réalisé, depuis leur installation, à Beyrouth, soit sous forme d'opérations hypothécaires, soit

---

<sup>11</sup> Paul Dutasta (1873-1925) : diplomate reconverti dans les affaires. Président d'Orosdi-Back en 1921. Voir [encadré](#).

plutôt sous forme d'opérations conclues avec les États syriens un ensemble de prêts atteignant un total de 22 millions de francs, parmi lesquels 15 millions de francs spécialement destinés au développement des banques agricoles d'État.

Les dispositions financières nouvelles vont permettre, à bref délai, l'accroissement des opérations hypothécaires qui seront consenties à la demande des intéressés, soit en francs, soit en livres sterling.

---

CRÉDIT FONCIER DE SYRIE  
(*Le Journal des débats*, 14 juin 1929)

L'assemblée ordinaire réunie le 11 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 381.016 fr., auquel s'ajoute le report de 1927 : 163.484 fr.

L'assemblée a décidé l'attribution aux actions du dividende statutaire de 6 %, soit net 12 francs pour les actions A et B, payable le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

---

Crédit foncier de Syrie  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juin 1930)

Bénéfice net : 433.758 fr. contre 381.016 fr. Dividende voté : 13 fr. contre 12 fr. par action. Prélèvement de 477.579 fr. sur les soldes reportés antérieurement pour porter la réserve légale à 600.000 fr.

---

Crédit foncier d'Orient\*  
(*Le Journal des finances*, 26 décembre 1930)

[...] le portefeuille de la société [est] représenté par des intérêts jusqu'à concurrence de participations de 403.000 francs environ dans le Crédit foncier de Syrie, de 90.000 francs dans la Caisse luxembourgeoise de crédit foncier, de 100.000 francs dans la Banque foncière du Maroc [...].

---

(*Le Temps*, 16 février 1931)

Le Crédit foncier d'Algérie atteint maintenant 875 contre 840, bien disposé par la conclusion d'un accord avec le Crédit foncier de Syrie au sujet de l'ouverture de prêts hypothécaires aux agriculteurs libanais.

---

BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD  
(*L'Africain*, 10 mars 1931)

Nous avons annoncé récemment que le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et le Crédit foncier de Syrie avaient conclu avec le gouvernement de la République libanaise une convention relative à l'organisation du Crédit agricole sous la garantie de l'État.

Cette convention vient d'être ratifiée par la Chambre libanaise des députés.  
Des accords analogues avaient d'ailleurs déjà été passés avec le gouvernement des Alaouites et le sandjak d'Alexandrette.  
Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie étend ainsi progressivement ses opérations en Syrie.

---

*(Le Journal des finances, 29 mai 1931)*

L'assemblée du 20 mai du CRÉDIT FONCIER DE SYRIE a approuvé les comptes de 1930 se traduisant par un bénéfice net de 451.717 francs contre 433.758 en 1929. Le dividende des actions A et B a été maintenu à 13 francs net.

---

CRÉDIT FONCIER DE SYRIE  
*(Le Journal des débats, 22 juin 1932)*

L'assemblée ordinaire, tenue le 20 juin, a approuvé les comptes de 1931. Le solde bénéficiaire ressort à 306.426 fr., auquel vient s'ajouter le report de l'exercice 1930, formant un total disponible de 538.866 fr. Il a été décidé que les actions A et B recevront un dividende net de 13 fr., qui sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain et de reporter le solde de 325.008 fr.

---

*(Le Journal des finances, 24 juin 1932)*

Hors cote, le CRÉDIT FONCIER DE SYRIE demeure sans marché. L'assemblée du 20 juin a approuvé les comptes de 1931 et maintenu le dividende à 13 fr. net.  
La diminution des bénéfices enregistrée correspond à la moins-value des avoirs en livres qui peut être évaluée à 164.121 fr., couverte d'ailleurs par les bénéfices reportés.

---

*(Le Temps, 7 juin 1933)*

Bénéfice de 1932 : 328.862 francs contre 306.426 francs. Solde disponible : 653.870 francs. Dividende proposé à l'assemblée du 21 juin : 13 francs net par action.

---

CRÉDIT FONCIER DE SYRIE  
*(Le Temps, 17 août 1934)*

La situation de cet établissement est modifiée depuis la cessation des conventions qui l'intéressaient aux opérations effectuées par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie au compte des mandats du Crédit foncier d'Orient et de la Caisse hypothécaire d'Égypte. Ce manque à gagner sera supporté entièrement par les comptes de l'exercice en cours, tandis qu'il ne l'avait été que très partiellement par les comptes de l'exercice 1933. Les moyens d'action nouveaux apportés par l'emprunt contracté auprès du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ne compensent que faiblement la diminution d'activité sociale



résultant de la cessation des opérations du mandat. Par ailleurs, la situation générale en Syrie est susceptible d'obliger la société à demander certaines réalisations de gages.

---

NÉCROLOGIE  
Edmond Philippar  
(*Le Journal des débats*, 12 octobre 1934)

Les obsèques de M. Edmond Valéry-Philippar, ingénieur agricole, vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, président des Chemins de fer tunisiens, administrateur du Crédit foncier de France, des Messageries maritimes et de la Banque de Madagascar, commandeur de la Légion d'honneur, ont été célébrées ce matin, à 11 heures, en l'église Saint-Philippe du Roule.

Le deuil a été conduit, par : M<sup>me</sup> Edmond Philippar, sa veuve ; M. Paul Philippar, ingénieur agricole, administrateur délégué du Crédit foncier de Syrie ; M<sup>me</sup> Paul Philippar ; M. Georges Philippar, président du Comité central des armateurs de France et des Messageries maritimes ; M. et M<sup>me</sup> Paul de Lalagade ses frères, sœur et belle-sœur. [...]

---

CRÉDIT FONCIER DE SYRIE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1935)

L'assemblée du 27 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1934 qui se solde par un bénéfice de 170.971 fr. 38, formant, avec le report à nouveau, un montant disponible de 212.646 fr. 41.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé de mettre en distribution un dividende de 6 %, égal à celui du précédent exercice, d'affecter au fonds de réserve générale à la disposition de l'assemblée une somme de 50.000 fr. et de reporter le solde à nouveau.

L'assemblée a ratifié la désignation d'administrateurs, faite par le conseil, de Robert David et de M. Rémy Lebon <sup>7</sup>.

---

CRÉDIT FONCIER DE SYRIE  
(*Le Journal des débats*, 15 mai 1936)

Bénéfice net de 1935 188.897 fr. contre 170.971 francs en 1934. Dividende proposé 6 % égal à celui de l'an dernier, il sera affecté comme précédemment 50.000 fr. à la réserve générale.

---

(*Archives commerciales de la France*, 29 janvier 1937)

PARIS. — Modification aux statuts. — Soc. CRÉDIT FONCIER DE SYRIE, 43, rue Cambon. — *Petites Affiches*.

---

<sup>7</sup> Rémy Lebon (1892-1976) : fils d'André, président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Administrateur de sociétés dont la Banque de l'océan Indien. Voir [encadré](#).

---

(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire du CRÉDIT FONCIER DE SYRIE, tenue le 24 juin, a approuvé les comptes de 1936 se soldant par un bénéfice de 203.803 fr. contre 168.897 fr. et fixé le dividende à 6 %.

---

Crédit foncier de Syrie  
(Augustin Hamon,  
*Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[271] À côté de la Banque de Syrie et du Grand Liban, que nous avons étudié dans notre tome 1, pages 111-113, se trouve le Crédit foncier de Syrie. Il fut créé en 1919. Il a comme président M. André Lebon [† 1938] et, de son vivant, M. Edmond Philippar en était le vice-président. Parmi les autres administrateurs, nous en signalerons quelques-uns déjà cités, comme les précédents : M. Eugène Regnault [CFAT], Georges Saint-René-Tallandier [CFAT, PQE Beyrouth...] et M. Alfred Jourdanne [CFAT]. Et cela nous montre que les gérants de ce Crédit foncier sont dans l'ensemble les mêmes que ceux du Crédit foncier de l'Algérie et de Tunisie.

---

Assemblées du 27 juin 1951  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1951)

MÉDITERRANÉENNE DE GESTION ET DE PLACEMENT (EX-CRÉDIT FONCIER DE SYRIE).  
— Dividende voté : 150 fr.

---